

LES PILOTES MARITIMES DE LA GIRONDE

UNE ETAPE INCONTOURNABLE

Lorsque le planning d'escale est validé par les gestionnaires des équipements (VNF, Grand Port Maritime de Bordeaux ou collectivités locales), l'armateur contacte le syndicat professionnel des Pilotes Maritimes de la Gironde (+335 56 74 25 00).

Les pilotes maritimes de la Gironde assurent le service aux navires depuis l'entrée de l'Estuaire de la Gironde jusqu'à Bordeaux – Bègles (via la Garonne) et jusqu'à Libourne (via la Dordogne).

Ils peuvent aussi apporter leurs connaissances locales sur le trajet fluvial Bègles - Langon, qui demeure toutefois hors de la zone de pilotage maritime.

PROCEDURES SELON LE TYPE DE PAQUEBOT

✓ Pour les paquebots maritimes

Le pilotage maritime est obligatoire pour tous les navires d'une longueur supérieure à 50 mètres.

✓ Pour les paquebots fluviaux

Deux cas de figure:

- .1 Les paquebots fluviaux de longueur inférieure à 120 mètres : le capitaine doit faire appel à un pilote jusqu'à l'obtention de la licence de patron pilote.
- .2 Les paquebots fluviaux de plus de 120 mètres : l'accompagnement par un pilote maritime est obligatoire dans les eaux maritimes de l'estuaire de la Gironde, de la Garonne et de la Dordogne.

CONTACT

Pilotage de la Gironde
4, impasse Franklin - 33530 BASSENS
Tél : 05 56 74 25 00 – Fax 05 56 74 71 18
Email : secretariat@pilotagegironde.com
Site internet : www.pilotagegironde.com